

SECTEUR DE L'EMPLOI A DOMICILE ENTRE PARTICULIERS

150 000 Particuliers employeurs
résident en Région Provence Alpe Côte d'Azur
et
emploient
70 000 salariés

LE PROJET

1. Pérenniser et développer le secteur des emplois entre particuliers en Provence Côte d'Azur

Départements	Nbre de Particuliers Employeurs
Alpes-de-Haute-Provence	5 251
Alpes Maritimes	36 560
Var	35 258
Total	77 049

2. Structurer le secteur face à la forte évolution des besoins liée au vieillissement de la population

Libellé du département	Nb Personnes de +80 ans 2013 (ACOSS)	Estimation de 2040 Nb personnes 80+
Alpes-de-Haute-Provence	1 487	3 094
Hautes-Alpes	1 075	2 272
Alpes-Maritimes	11 384	18 505
Bouches-du-Rhône	10 432	18 263
Var	10 782	20 821
Vaucluse	4 156	8 053
Total	39 316	71 008

3. Accompagner l'évolution technologique des emplois à domicile entre particulier.

NOS ACTIONS

1. Agir par mandant donné :

- **En accompagnant** le particulier employeur dans son rôle d'employeur
- **En le représentant** devant les institutions publiques et privées dans le cadres de ses droits civiques de citoyen et d'agir dans son intérêt.

2. Un mandat de qualité avec un objectif d'efficience:

- **Une aide adaptée** et personnalisée apportée par le référent salarié du mandataire au particulier employeur sur des points cruciaux :
 - Encadrement et soutien au quotidien,
 - Compétences juridiques,
 - Gestion des ressources humaines.
- **Un Coût financier au juste prix car** la gestion du mandat et du contrat de travail est réalisée au moindre coût par la plateforme informatisée de mutualisation de moyens.

Le mandat répond à un ensemble de dispositions énoncés par les articles suivants du code civil :

- De la nature et de la forme du mandat. (Articles 1984 à 1990)
- Des obligations du mandataire. (Articles 1991 à 1997)
- Des obligations du mandant. (Articles 1998 à 2002)
- Des différentes manières dont le mandat finit. (Articles 2003 à 2010)

Moyens mis en place

1. La SAS LE PARTICULIER EMPLOYEUR MANDANT (LPEM)

Qui a pour objet :

- **La création, le développement d'une plateforme informatisée de services mutualisés** au centre de l'organisation des relations multifonctionnelle. Elle garantit aux particuliers employeurs et à leurs salariés, la sécurité individuelle de leur compte personnel, le respect et la considération de chacun, le respect de la législation en vigueur, la simplicité de son utilisation.
- **La gestion d'un mandat** clairement défini donné par un particulier qui fait le choix du statut de Particulier Employeur. Un mandat qui assure et conforte dans ses droits et devoirs le Particulier Employeur tant dans son rôle de Citoyen que celui d'employeur et qui rassure les institutions publiques et privés dans ses relations.
- **La dimension d'intérêt général de l'objet de la SAS** pour les Parents Employeurs et les Particuliers Employeurs fragilisés par les accidents de la vie ou l'âge, la maladie, la perte d'autonomie, le handicap est confiée à l'Association Des Particuliers Employeurs Mandants.
- **La reprise de toutes activités dites mandataires** quel que soit le statut juridique.
- **La création de l'Université PACA Côte d'Azur Des Emplois de la Famille** entre Particuliers (lancement du projet fin 2018 /début 2019)
- **La création de groupes d'Habitats partagés** pour les particuliers employeurs en perte d'autonomie et handicapés (lancement du premier projet en 2019).
- **La création d'un service Domotique/Robotique** en prévision à court terme de la robotisation des tâches exécutées par le salarié à domicile (entretien pelouse, entretien logement, transfert des malades et personnes handicapées)

2. L'association loi 1901: ASSOCIATION DES PARTICULIERS EMPLOYEURS MANDANTS (APDEM)

Elle a pour objet, par acceptation d'un mandat, l'assistance, l'accompagnement des Parents Employeurs et des Particulier Employeur fragilisés par les accidents de la vie et l'âge dans leurs relations avec les institutions publiques et privés à titre personnel et dans leur rôle d'employeur, d'effectuer, en ses lieux et place, la gestion de la relation d'emploi avec son (ses) salarié(s), la défense des droits du Particulier Employeur Mandant.

avril 2018 Page 4

3. LE MANDAT

Le Mandat est un mandat spécial au choix à trois niveaux :

- 1^{er} Niveau:

Assistance, Accompagnement, Représentation du Particulier employeur.

- 2^{ème} Niveau:

1^{er} Niveau +

Délégation des formalités administratives et juridiques liées à la relation d'emploi du (des) salariés, dont rupture du contrat de travail.

- 3^{ème} Niveau:

2^{ème} Niveau +

Le mandat total des Opérations financières de la relation d'emploi

4. La Plateforme PEM

En cours de construction: <https://www.particulier-employeur-mandant.fr/>

